

REUNION Du CONSEIL SYNDICAL

Jeudi 7 avril 2022 à 20 heures 30

Espace Simone SIGNORET - MULSANNE

Ordre du Jour

1. Exercice budgétaire 2021 - Compte Administratif 2021
2. Exercice budgétaire 2021 - Compte de Gestion 2021
3. Exercice budgétaire 2021 - Affectation du Résultat 2021
4. Exercice budgétaire 2022 – Budget Primitif 2022
5. Exercice budgétaire 2022 – Participation financière des communes adhérentes
6. Participation à la protection sociale complémentaire
7. Participation des familles – Année scolaire 2022/2023
8. Location d'instruments
9. Questions diverses
 - Projet d'ouverture d'une nouvelle classe Théâtre

Etablissement d'Enseignement Artistique
Django Reinhardt
L'Eolienne – 67 rue des Collèges
72230 ARNAGE

Envoyé en préfecture le 02/05/2022
Reçu en préfecture le 02/05/2022
Affiché le
ID : 072-257201483-20220407-DEL20220407_03-BF

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du
7 AVRIL 2022**

Convocation du
01/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
en exercice : 25
présents : 17
votants : 21

Présents : M. CHARRETIER, Mme JOUNIN, Mme GUITTON, Mme FLEURY, M. DODIN, M. JANOUNY, M. BRÉMOND, M. ANDRÉ, Mme BONNIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. FOURNIER, M. GASNOT, Mme LAUTRU, Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, Mme PÉDÉMAS, Mme SANS, titulaires,

Absent et représenté : Mme PIRA, M. OUALET, Mme PLANCHETTE, Mme SIOPATHIS, titulaires,
Absent et excusé : M. GORLIER,

Absent : M. LECOQ, M. MASSÉ, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, M. GALLAND, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROULLON, M. ROUSSEAU, *Suppléants*

Affiché le :
12/04/2022

Secrétaire de séance : Mme FLEURY

N° 2022-03

Objet : Compte Administratif 2021 dressé par Monsieur VERNET, *Président*, et Compte de Gestion dressé par M. MARTY, comptable du Trésor.

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Madame JOUNIN, vice-présidente, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur VERNET, *Président*, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Résultats reportés		29 937,69 €	- €	6 259,92 €		36 197,61 €
Opérations de l'exercice	543 908,73 € + 18 056,03	561 964,76 €	17 203,38 € + 8 557,34	25 760,72 €	561 112,11 € + 26 613,37 0,00 €	587 725,48 €
Part affectée à l'investissement		0,00 €				
TOTAUX	543 908,73 €	591 902,45 €	17 203,38 €	32 020,64 €	561 112,11 €	623 923,09 €
Résultats de clôture		47 993,72 €		14 817,26 €		62 810,98 €
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS		47 993,72 €	- €	14 817,26 €		62 810,98 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		47 993,72 €	- €	14 817,26 €		62 810,98 €

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

4° Adopte le Compte Administratif et le Compte de Gestion ;

Décision : adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

ARNAGE, le 7 avril 2022

LE PRÉSIDENT

C. VERNET

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
7 AVRIL 2022

Convocation du
01/04/2022

Nombre de Membres :
en exercice : **25**
présents : **18**
votants : **22**

Affiché le :
12/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Présents : M. CHARRETIER, Mme JOUNIN, Mme GUITTON, Mme FLEURY, M. DODIN, M. JANOUNY, M. BRÉMOND, M. ANDRÉ, Mme BONNIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. FOURNIER, M. GASNOT, Mme LAUTRU, Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, Mme PÉDÉMAS, Mme SANS, titulaires,

Absent et représenté : Mme PIRA, M. OUALET, Mme PLANCHETTE, Mme SIOPATHIS, titulaires,

Absent et excusé : M. GORLIER,

Absent : M. LECOQ, M. MASSÉ, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, M. GALLAND, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON, M. ROUSSEAU, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme FLEURY

N° 2022-04

Objet : Compte de gestion 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le Receveur,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 du budget,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Il est proposé au Conseil Syndical de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte de gestion, une fois adopté, sera tenu à la disposition du public pour être consulté sur place à l'EEA (site d'Arnage).

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 7 avril 2022

LE PRESIDENT,
Christian VERNET



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
7 AVRIL 2022

Convocation du
01/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
en exercice : **25**
présents : **18**
votants : **22**

Présents : M. CHARRETIER, Mme JOUNIN, Mme GUITTON, Mme FLEURY, M. DODIN, M. JANOUNY, M. BRÉMOND, M. ANDRÉ, Mme BONNIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. FOURNIER, M. GASNOT, Mme LAUTRU, Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, Mme PÉDÉMAS, Mme SANS, titulaires,

Affiché le :
12/04/2022

Absent et représenté : Mme PIRA, M. OUALET, Mme PLANCHETTE, Mme SIOPATHIS, titulaires,

Absent et excusé : M. GORLIER,

Absent : M. LECOQ, M. MASSÉ, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, M. GALLAND, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON, M. ROUSSEAU, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme FLEURY

N° 2022-05

Objet : Compte administratif 2021 - Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2021

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2021 ;

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de Fonctionnement de

- Au titre des exercices antérieurs

Excédent + 29 937,69 €

- Part affectée à l'investissement

0,00 €

- Au titre de l'exercice arrêté

Un Excédant s'élevant à + 18 056,03 €

A : Soit un résultat global de + 47 993,72 €

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution d'Investissement de

- Au titre de l'exercice antérieur

Excédent + 6 259,92 €

- Au titre de l'exercice arrêté

Excédent + 8 557,34 €

Soit un résultat excédentaire en investissement de + 14 817,26 €

Considérant que le solde d'exécution est de 47 993,72 €

Envoyé en préfecture le 02/05/2022

Reçu en préfecture le 02/05/2022

Affiché le

ID : 072-257201483-20220407-DEL20220704_05-BF

AFFECTATION OBLIGATOIRE

B : Besoin à couvrir : NEANT

Le Président propose d'affecter :

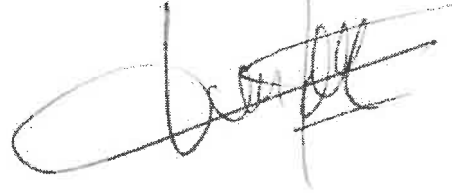
* L'excédent de fonctionnement à l'article 002 soit **47 993,72 €**

* L'excédent d'investissement à l'article 001 soit **14 817,26 €**

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 7 avril 2022

LE PRESIDENT,
Christian VERNET



Etablissement d'Enseignement Artistique
Django Reinhardt
L'Eolienne – 67 rue des Collèges
72230 ARNAGE

Envoyé en préfecture le 02/05/2022
Reçu en préfecture le 02/05/2022
Affiché le
ID : 072-257201483-20220407-DEL20220407_06-BF

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
7 AVRIL 2022

Convocation du
01/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
en exercice : 25
présents : 18
votants : 22

Présents : M. CHARRETIER, Mme JOUNIN, Mme GUITTON, Mme FLEURY, M. DODIN, M. JANOUNY, M. BRÉMOND, M. ANDRÉ, Mme BONNIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. FOURNIER, M. GASNOT, Mme LAUTRU, Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, Mme PÉDÉMAS, Mme SANS, titulaires,

Affiché le :
12/04/2022

Absent et représenté : Mme PIRA, M. OUALET, Mme PLANCHETTE, Mme SIOPATHIS, titulaires,

Absent et excusé : M. GORLIER,

Absent : M. LECOQ, M. MASSÉ, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, M. GALLAND, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON, M. ROUSSEAU, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme FLEURY

N° 2022-06

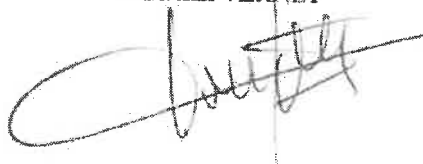
Objet : Budget Primitif 2022

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil Syndical le projet du Budget Primitif 2022 ci-annexé pour un montant de 643 048 €.

Section	Montants
Fonctionnement	608 317 €
Investissement	34 731 €
Totaux	643 048 €

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 7 avril 2022
LE PRESIDENT,
Christian VERNET



Envoyé en préfecture le 02/05/2022

Rapporté en préfecture le 02/05/2022

Affiché le

ID : 072-257201483-20220407-DEL20220407_06-BF

Etablissement d'Enseignement Artistique
Django Reinhardt
L'Esplanade - 67 rue des Collèges - 72250 ARNAGE

BUDGET PRIMITIF 2022

Article	Libellé	BP 2021 + DM 1/2/3	CA au 31/12/2021	BP 2022	
Dépenses de fonctionnement					
011 - Charges à caractère général		30 661 €	11 680,56 €	33 248 €	
60	Achats et variations des stocks	4 076 €	2 537,81 €	3 880 €	
61	Services extérieurs	18 030 €	8 834,34 €	19 050 €	
62	Autres services extérieurs	8 675 €	2 868,40 €	9 738 €	
6365	Impôts Taxes (cartes grise)	- €	- €	- €	
012 Charges de personnel		509 626 €	508 606,25 €	540 784 €	0,0%
6216	Prestations RH paie	2 900 €	2 643,00 €	3 900 €	non placement poste communication = 4200€
6216	Personnel extérieur	- €	- €	- €	masse salariale Yve L. 15 280 + 17002 -30 800€
63	Impôts, taxes et versements	506 626 €	506 963,25 €	536 684 €	indemnité infirmité =1400€
64	Professeurs + directeur et Charges +	- €	- €	- €	changement d'échelon statutaire
6453	secrétariat	500 €	- €	1 200 €	SFT + GR
6453	Validation retraite (CNRAEL)	- €	- €	- €	
65 Autres charges de gestion courantes		1 140 €	543,18 €	1 140 €	
67 Charges exceptionnelles		648 €	647,68 €	- €	
68 Dotation aux amortissements		22 232 €	22 231,67 €	17 142 €	
622 Dépenses imprévues		8 646 €	- €	16 006 €	
023 Virement à la section investissement		- €	- €	- €	
TOTAUX		572 973 €	543 836,73 €	608 317 €	
RECETTES de fonctionnement					
70 Produits des services		131 050 €	123 410,84 €	125 268 €	
7082	Participation des familles	123 781 €	117 796,22 €	118 000 €	
7083	Location instruments	2 635 €	953,34 €	2 635 €	
70848	Mise à dispo pers. autres organismes	1 224 €	468,40 €	1 223 €	Rampe Arnage + Rampe Mulsanne
7088	Autres produits	3 500 €	4 190,88 €	3 500 €	trait dossiers
74 Subventions		409 278 €	410 368,50 €	434 867 €	
7472	Région (pass culture)	- €	- €	- €	
74730	Département professeurs	41 750 €	41 500,00 €	41 500 €	
74745	Ville de Mulsanne	69 330 €	70 202,00 €	66 287 €	soit en € 66 795
	Subvention Projets Ville de Mulsanne	872 €	- €	528 €	
74748	Ville de Coulaines	123 138 €	128 122,00 €	121 233 €	soit en € 127 125
	Subvention Projets Ville de Coulaines	4 884 €	- €	5 882 €	
74748	Ville de Ruaudin	38 163 €	38 438,00 €	36 369 €	soit en € 36 887
	Subvention Projets Ville de Ruaudin	275 €	- €	528 €	
74748	Ville d'Arnage	118 722 €	116 722,00 €	117 039 €	soit en € 128 227
	Subvention Projets Ville d'Arnage	10 284 €	- €	11 188 €	
	YVRE	- €	8 351,00 €	20 002 €	soit en € 33 262
	YVRE IMS	- €	2 983,50 €	13 260 €	
7478	Canton Le Mans e	600 €	600 €	600 €	
7478	Canton d'Écomomy	150 €	250 €	250 €	
7478	Canton Le Mans 4	200 €	200 €	200 €	
7478	Echanges Culturels	- €	- €	- €	
7478	Autres Subventions	630 €	- €	- €	UCA + Partenariats
013 Atténuation de charges		- €	2 247,05 €	- €	
6419	Remboursement sur rémunération du Personnel	- €	2 247,05 €	- €	
75 Produits divers de Gestion Courante		- €	1,68 €	- €	
77 Produits exceptionnels		2 708 €	25 936,69 €	209 €	
TOTAUX		543 036 €	561 964,76 €	660 324 €	
002	EXCEDENT	29 937 €	29 937,89 €	47 993 €	
TOTAUX		572 973 €	591 902,45 €	608 317 €	



Etablissement d'Enseignement Artistique
Django Reinhardt
L'Eolienne - 67 rue des Collèges - 72290 ARNAGE

BUDGET INVESTISSEMENTS 2022

Dépenses		Recettes				
	BP 2021 + DM 1, 2 & 3	situation au 31/12/2021	BP 2022	BP 2021 + DM 1, 2 & 3	situation au 31/12/2021	BP 2022
001	Résultat n-1 déficit					
139	Amortissements Subv. d'équipement	208,75 €	209,00 €	6 259,00 €		14 817,00 €
139138	Département	208,75 €	209,00 €	3 528,00 €		2 772,00 €
139148	Communes	0,00 €	0,00 €			
2051	Concession Droits Logiciels	96,00 €	2 100,00 €			
	Droits logiciel		2 000,00 €			
	Certificats électroniques	96,00 €	100,00 €			
21	Immobilisations	16 898,63 €	32 422,00 €	22 232,00 €	22 231,87 €	17 142,00 €
2182	Matériel de Transport	0,00 €		425,00 €	425,00 €	425,00 €
2183	Matériel Informatique	5 500,00 €	1 500,00 €	1 298,00 €	1 297,81 €	1 248,00 €
2184	Mobilier	3 500,00 €	3 500,00 €	1 731,00 €	1 731,42 €	804,00 €
2188	Autres immobilisations dont partitions	20 811,00 €	27 422,00 €	15 835,00 €	15 834,75 €	11 968,00 €
		983,45 €	27 422,00 €	3 143,00 €	3 142,89 €	2 596,00 €
		17 203,38 €	34 731,60 €	32 020,00 €	25 760,72 €	34 731,00 €

Envoyé en préfecture le 02/05/2022

Reçu en préfecture le 02/05/2022

Affiché le

ID : 072-257201483-20220407-DEL20220407_06-BF



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
7 AVRIL 2022

Convocation du
01/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
en exercice : 25
présents : 18
votants : 22

Présents : M. CHARRETIER, Mme JOUNIN, Mme GUITTON, Mme FLEURY, M. DODIN, M. JANOUNY, M. BRÉMOND, M. ANDRÉ, Mme BONNIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. FOURNIER, M. GASNOT, Mme LAUTRU, Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, Mme PÉDÉMAS, Mme SANS, titulaires,

Affiché le :
12/04/2022

Absent et représenté : Mme PIRA, M. OUALET, Mme PLANCHETTE, Mme SIOPATHIS, titulaires,

Absent et excusé : M. GORLIER,

Absent : M. LECOQ, M. MASSÉ, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, M. GALLAND, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON, M. ROUSSEAU, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme FLEURY

N° 2022-07

Objet : Participation financière des Communes pour l'année 2022

Compte tenu des prévisions établies pour 2021/2022, la participation demandée aux collectivités au titre de l'année 2022, délibérée se présente comme ci-après :

	<i>Arnage</i>	<i>Mulsanne</i>	<i>Ruaudin</i>	<i>Coulaines</i>	<i>Yoré l'Evêque</i>
Participation 2022	117 039 €	66 267 €	36 370 €	121 233 €	20 002 €
Projets 2022	11 188 €	528 €	528 €	5 892 €	13 260 €
Charges supplétives	37 245 €	14 736 €	33 840 €	43 934 €	NC
Total	128 227 €	66 795 €	36 898 €	127 125 €	33 262 €

Ces participations font l'objet de recouvrements auprès de Monsieur le Receveur.

Un titre global sera émis au 15 avril 2022.

Chaque échéance mensuelle sera mandatée automatiquement par les communes ;
 étant précisé que les avances de trésorerie seront déduites du titre global.

La part des projets sera régularisée en fin d'exercice compte tenu de la réalisation
 ou non des actions.

Echéancier Participation financière des Communes pour l'année 2022

Échéancier	ARNAGE	MULSANNE	RUAUDIN	COULAINES	Yvré l'Evêque
15-janv 2022	35 000 €				
1 ^{er} février 2022	21 000 €	20 000 €	10 000 €	30 000 €	5 000 €
15-avr 2022	21 000 €	20 000 €	10 000 €	30 000 €	5 000 €
15-juin 2022	40 000 €	22 000 €	10 000 €	35 000 €	5 000 €
15-oct 2022	11 227 €	4 795 €	6 898 €	32 125 €	18 262 €
TOTAL	128 227 €	66 795 €	36 898 €	127 125 €	33 262 €

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 7 avril 2022
 LE PRÉSIDENT,
 Christian VERNÉT



Etablissement d'Enseignement Artistique
Django Reinhardt
L'Eolienne – 67 rue des Collèges
72230 ARNAGE

Envoyé en préfecture le 02/05/2022
Reçu en préfecture le 02/05/2022
Affiché le 
ID : 072-257201483-20220407-DEL20220407_08-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du
7 AVRIL 2022**

Convocation du
01/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
en exercice : **25**
présents : **18**
votants : **22**

Présents : M. CHARRETIER, Mme JOUNIN, Mme GUITTON, Mme FLEURY, M. DODIN, M. JANOUNY, M. BRÉMOND, M. ANDRÉ, Mme BONNIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. FOURNIER, M. GASNOT, Mme LAUTRU, Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, Mme PÉDÉMAS, Mme SANS, titulaires,

Affiché le :
12/04/2022

Absent et représenté : Mme PIRA, M. OUALET, Mme PLANCHETTE, Mme SIOPATHIS, titulaires,

Absent et excusé : M. GORLIER,

Absent : M. LECOQ, M. MASSÉ, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, M. GALLAND, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON, M. ROUSSEAU, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme FLEURY

N° 2022-08

Objet : Participation à la protection sociale complémentaire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88-2,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération n° 1 du 18 avril 2018,

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 22 mars 2022,

Considérant la possibilité pour les communes et les établissements publics locaux, en application des dispositions législatives et réglementaires susvisées, de participer financièrement à la protection sociale complémentaire Prévoyance et santé de leurs agents, selon les dispositifs de convention de participation ou de labellisation ;

Envoyé en préfecture le 02/05/2022

Reçu en préfecture le 02/05/2022

Affiché le

ID : 072-257201483-20220407-DEL20220407_08-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide :

- de porter le montant de la participation mensuelle dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents pour un temps de travail à temps complet selon le tableau ci-dessous,
- afin de pouvoir bénéficier de cette participation les agents doivent pouvoir justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

(montant en € brut)

De l'indice brut 367 à 416 = 10 €

De l'indice brut 417 à 448 = 15 €

De l'indice brut 449 à 684 = 20 €

Au-delà de l'indice brut 684 = 25 €

Date d'effet : 1^{er} mai 2022


Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 7 avril 2022

LE PRESIDENT,
Christian VERNET



Etablissement d'Enseignement Artistique
Django Reinhardt
L'Eolienne – 67 rue des Collèges
72230 ARNAGE

Envoyé en préfecture le 02/05/2022
Reçu en préfecture le 02/05/2022
Affiché le 
ID : 072-257201483-20220407-DEL20220407_09-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
7 AVRIL 2022

Convocation du
01/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
en exercice : **25**
présents : **18**
votants : **22**

Présents : M. CHARRETIER, Mme JOUNIN, Mme GUITTON, Mme FLEURY, M. DODIN, M. JANOUNY, M. BRÉMOND, M. ANDRÉ, Mme BONNIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. FOURNIER, M. GASNOT, Mme LAUTRU, Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, Mme PÉDÉMAS, Mme SANS, titulaires,

Affiché le :
12/04/2022

Absent et représenté : Mme PIRA, M. OUALET, Mme PLANCHETTE, Mme SIOPATHIS, titulaires,

Absent et excusé : M. GORLIER,

Absent : M. LECOQ, M. MASSÉ, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, M. GALLAND, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON, M. ROUSSEAU, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme FLEURY


N° 2022-09

Objet : Participation des familles - Année scolaire 2022/2023

Concernant la tarification de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, Monsieur le président propose donc de maintenir les modalités de calcul définies précédemment, selon délibération du 9 juin 2005, en fonction des ressources des familles.

L'annexe 1 présente la tarification *Musique Danse et Théâtre* pour les disciplines enseignées, établie selon le quotient familial.

L'annexe 2 présente les modalités de calcul du quotient familial (Q.F.), des abattements, les modalités de paiement, les tranches de Q.F. auxquelles correspondent les tarifs mini et maxi de chaque tranche, ces dernières n'étant pas modifiées, selon l'annexe 1 pour chaque discipline.

Envoyé en préfecture le 02/05/2022
Reçu en préfecture le 02/05/2022
Affiché le 
ID : 072-257201483-20220407-DEL20220407_09-DE

Pour rappel, l'inscription à l'EEA comprend la participation qui sont indispensables à la formation du jeune musicien. Elles font partie intégrante des études et répondent aux exigences techniques des cycles.

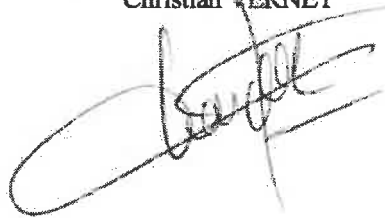
Plusieurs ensembles sont proposés en fonction des inscrits (guitare, cordes ou vents) pour les élèves débutant une pratique instrumentale.

Des frais d'adhésion d'un montant de 10 € non remboursables sont mis en place depuis le 22 mai 2018. Le paiement, à joindre, lors du dépôt de l'inscription se fera par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces.

Date d'effet : 1^{er}/06/2022

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 7 avril 2022
LE PRESIDENT,
Christian VERNET



Envoyé en préfecture le 02/05/2022

Reçu en préfecture le 02/05/2022

Affiché le

ID : 072-257201483-20220407-DEL20220407_09-DE

TARIFS ANNUELS – 2022 - 2023
Selon délibération N° 2022-09 du 7/04/2022

Tarif à confirmer lors de l'inscription par le secrétariat
Frais d'adhésion de 10 € non remboursables pour chaque dossier d'inscription

MUSIQUE	TARIFS ANNUELS 2022-2023	RESSORTISSANTS SIVU						Le Mans Métropole	Hors Le Mans Métropole
		TRANCHES							
		A	B	C	D	E	F		
		0/500	501/700	701/900	901/1390	1391/1499	>1500		
Tarif 1 - Cours collectifs									
<i>Enfants</i>									
. Eveil musical, Formation Musicale, chorale enfants, Orchestres (Harmonia, Viva corda, cordelettes), Atelier percussions		54	64	74	86	96	106	151	156
. Ateliers Découverte (pour les ressortissants SIVU uniquement)									
<i>Adultes</i>									
. Atelier chant **									
Tarif 2 - Ateliers									
<i>Enfants et Adultes</i>									
. Musiques actuelles, Musique de chambre, Combo-Jazz, Ensemble percussions		54	79	104	128	156	187	232	333
Tarif 3 - Instrument seul + Pratiques collectives									
<i>Enfants Hors Coursus 30' (ayant validé le cycle 1 de Formation Musicale) en C2 instrumental</i>									
		88	142	195	248	304	359	527	879
Tarif 4 - Enfant : Instrument + Formation Musicale et /ou Pratiques Collectives* (orchestres et / ou ateliers)									
<i>1ère année : 1 enfant à 20' /binôme : 40' en 1h à 3</i>									
		103	155	205	257	317	369	637	890
<i>Inscription antérieure à 2021/2022 : cours à 30' ou binôme adulte à 45'</i>									
		110	162	215	273	340	396	674	931
Tarif 5 - Instrument ADULTES (et pratiques collectives*)									
<i>1ère année : 30' /binôme : 40' en 1h à 3</i>									
		220	331	419	532	645	814	918	928
<i>Inscription antérieure à 2021/2022 : cours à 30'</i>									
		226	337	428	547	666	840	954	968
Tarif 6 - chorale adultes**									
		88	121	138	146	153	165	187	195
Majoration forfaitaire cycle 2									
		45	45	45	45	45	45	75	75

* accès à 2 pratiques collectives + Tarif 2 pour toute pratique collective supplémentaire

** Chorale adulte + Atelier chant : Tarif 6 + Tarif 1

TARIFS ANNUELS SIVU (ARNAGE/MULSANNNE/RUAUDIN/COULAINES/YVRÉ L'EVEQUE)

DANSE

		Eveil 1h	Initiation 1h	Classique/ Contemporain / Modern Jazz	Classique/ Contemporain / Modern Jazz	Zumba 1h	Danse Salon 1h
		4-5 ans	6-7 ans	8-11 ans	12ans et +	adultes	adultes
		D10	D20	D30	D40	D51	
0€ à 410€	G	100 €	125 €	125 €	129 €	71 €	101 €
411€ à 710€	H	143 €	172 €	172 €	176 €	114 €	106 €
711€ à 860€	I	171 €	193 €	193 €	193 €	130 €	111 €
> 860€	J	186 €	206 €	206 €	206 €	170 €	116 €

THEATRE

		Eveil 1h15	Initiation 1h30	Cycle I 1h45	Adultes 2h
		Elémentaire	Collège	Lycée	
		T10	T20	T30	T50
G		106 €	125 €	144 €	167 €
H		146 €	172 €	199 €	229 €
I		170 €	199 €	228 €	261 €
J		181 €	212 €	242 €	277 €

TARIFS ANNUELS HORS SIVU (LE MANS METROPOLE et SARTHE)

DANSE

		Eveil 1h	Initiation 1h	Classique/ Contemporain / Modern Jazz	Classique/ Contemporain / Modern Jazz	Zumba 1h	Danse Salon
		4-5 ans	6-7 ans	8-11 ans	12ans et +	adultes	adultes
		D10 EXT	D20 EXT	D30 EXT	D40 EXT	D50 EXT	
0€ à 410€	G	120 €	145 €	145 €	149 €	129 €	106 €
411€ à 710€	H	163 €	192 €	192 €	196 €	178 €	111 €
711€ à 860€	I	192 €	217 €	217 €	217 €	195 €	116 €
> 860€	J	206 €	232 €	232 €	232 €	208 €	121 €

THEATRE

		Eveil 1h15	Initiation 1h30	Cycle I 1h45	Adultes 2h
		Elémentaire	Collège	Lycée	
		T10 EXT	T20 EXT	T30 EXT	T50 EXT
G		126 €	145 €	164 €	187 €
H		166 €	192 €	219 €	249 €
I		190 €	219 €	248 €	281 €
J		201 €	232 €	262 €	297 €

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

DJANGO REINHARDT - ANNÉE 2022/2023

Quotient familial = $\frac{\text{Revenu Brut Global Année N-2 (après abattement de 10 \%)}}{12 \times \text{nombre de parts fiscales}}$

12 x nombre de parts fiscales

Exemple : Disciplines Eveil Musical, Formation Musicale, Atelier Percussions, Orchestres, Chorale enfants - (Ressortissants SIVU)

Quotient Familial			TARIFS 2022/2023 Tarif 1
Mini	Tranches	Maxi	Mini
0	< A ≤	500,99	54
501	< B ≤	700,99	64
701	< C ≤	900,99	74
901	< D ≤	1200,99	86
1201	< E ≤	1499,99	96
1500	< F		106

Frais d'adhésion : 10 € non remboursables par chèque à l'ordre du Trésor Public, lors du dépôt de l'inscription

Abattements : 5 % pour 2 inscriptions (2 du même foyer ou 2 modules)
50 % pour le pratique d'un 2^{ème} instrument ou 2^{ème} Atelier Adulte

Modalités de règlements / Dates de recouvrement :

- ⇒ en une fois : - à la date d'inscription
- ⇒ en trois fois : - 1^{er} tiers par chèque à la date d'inscription
- 2^{ème} tiers : le 15 février 2023 (chèques, espèces, prélèvement)
- 3^{ème} tiers : le 15 mai 2023 (chèques, espèces, prélèvement)
- ⇒ en huit fois : - 1^{ère} mensualité par chèque à la date d'inscription
- puis 7 mensualités par prélèvement du 5/12/2022 au 5/06/2023

Autres modes de règlements :

Bons Temps libres CAF, MSA

Chèques vacances, coupons sport,

Chèques Collèges 72 (dans la limite de 36 €),

Pass Culture et sport lycée,

Pass'Loisirs Couloines.

PAYFiP (règlement en ligne sans frais, par carte bancaire ou prélèvement unique) en cours de mise en place

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
7 AVRIL 2022

Convocation du
01/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :

en exercice : 25

présents : 18

votants : 22

Présents : M. CHARRETIER, Mme JOUNIN, Mme GUITTON, Mme FLEURY, M. DODIN, M. JANOUNY, M. BRÉMOND, M. ANDRÉ, Mme BONNIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. FOURNIER, M. GASNOT, Mme LAUTRU, Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, Mme PÉDÉMAS, Mme SANS, titulaires,

Affiché le :
12/04/2022

Absent et représenté : Mme PIRA, M. OUALET, Mme PLANCHETTE, Mme SIOPATHIS, titulaires,

Absent et excusé : M. GORLIER,

Absent : M. LECOQ, M. MASSÉ, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, M. GALLAND, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON, M. ROUSSEAU, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme FLEURY

N° 2022-10

Objet : Location d'instruments

Les membres du Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- ♦ maintiennent le principe de location des instruments de musique selon les modalités de mise à disposition, à savoir :
 - > établissement d'un contrat de location avec indication du prix de l'instrument afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur le contrat d'assurance obligatoire à contracter par les parents.
 - > location pour une année scolaire (cours individuel et/ou collectif)
en cas d'abandon : - restitution obligatoire de l'instrument
- pas de remboursement du montant versé
 - > suivi des locations par le professeur de l'instrument concerné.
- ♦ fixent le coût de la location pour l'année scolaire 2022/2023 à 75 € (hors assurances) (70,00 € en 2021/2022)
- ♦ fixent le coût de la location par 1/3 du coût annuel 2022/2023 (Atelier découverte)
- ♦ demandent un chèque de caution à hauteur de 80 % du coût d'achat de l'instrument

Envoyé en préfecture le 29/04/2022

Reçu en préfecture le 29/04/2022

Affiché le

ID : 072-257201483-20220407-DEL20220407_10-DE

- ♦ demandent la remise du règlement de location et du dépôt du chèque de caution par les familles sur rendez-vous à la remise de l'instrument.

Ce tarif contribue à l'entretien des instruments de l'Etablissement d'Enseignement Artistique.

Compte Administratif	2018	2019	2020	2021	Prévisionnel 2022
Recettes locations aux familles (compte 7083)	1 040 €	1 690 €	2 750 €	953 €	2535 €
Dépenses entretien instruments (compte 61558)	2 228 €	978 €	2 898 €	740 €	900 €

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 7 avril 2022

LE PRESIDENT,
Christian VERNET

